



Assistance technique / sous traitance

Par **Stephane1105**, le **13/07/2012 à 15:50**

Bonjour,
Je fais partie d'une entreprise industrielle qui propose de l'assistance technique à la journée.
Nos offres sont simples : 1 journée d'assistance = x euros.
Tous nos clients nous passent donc des commandes d'assistance technique de x jours.
Le problème est que certains de nos clients veulent nous imposer la signature de contrats de sous traitance ce que refuse notre direction.
Nous avançons l'argument que notre Assistance technique en régie ne peut faire l'objet de contrat de sous traitance.
Nos clients nous rétorquent que pour eux l'assistance technique est de la sous traitance.
Qu'en pensez-vous ?
Merci pour votre réponse,
Cordialement,

Par **HMG**, le **15/07/2012 à 14:46**

Bonjour,
C'est un problème de vocabulaire ?
La sous-traitance correspond normalement au fait de faire faire son activité par une autre entreprise (ex : un serrurier qui demande à un autre serrurier de faire une intervention à sa place).
Si le travail fait par le prestataire n'est pas l'activité de l'entreprise (ex : prestataire administratif, maintenance du matériel de l'entreprise elle-même...) ce n'est pas de la sous-traitance.